



DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION
DES DECHETS**

- **SMITRED OUEST D'ARMOR** -

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED OUEST D'ARMOR**, légalement convoqués le 05 Décembre 2019 se sont réunis en Assemblée Générale, le Mercredi 11 Décembre 2019 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MENOUE, Président du SMITRED.

Nombre de membres titulaires en exercice : 74

Nombre de membres présents : 41

SECRETARE DE SEANCE : M. Jean-Claude JEGOU.

ETAIENT PRESENTS : Les délégués des Collectivités.

DELEGUES DU SMITRED

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M.M. François LE MARREC, Yannick DUBOURG, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Aimé DAGORN, Alain LACHIVER, Mme Josiane CORBIC, Pierre LE ROY, Mme Brigitte LE SAULNIER, Mme Inès GONSE, Michel LE ROUX, Jean-Claude ERNOT, André GUILLEMOT, Yvon LE BIANIC, Gérard LE CABEC, Sébastien LE MINOUX, Jean-Louis HERVE, Jean-Paul LE LOUET, Serge RICHARD.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M.M. Christian MEHEUST, Mme Thérèse HERVE, François PRIGENT, Jean-Pierre MORVAN, Pierre TERRIEN, Jean-Yves MENOUE, André COENT, Jacques ROBIN, Gérard KERNEC, Mme Patricia LE GOAS, Guy FOUNTAS, Yvon LE SEGUILLON, Bernard ROUZES, Jean-Yves NEDELEC, Eric ROBERT, René PIOLOT, Michel PEROCHE, Jean-Yves LE CORRE, Gérard DAUVERGNE.

SMICTOM du MENEZ-BRE : Mme Cinderella BERNARD, Mme Marie-Christine THOMAS, M.M. Daniel MERRIEN, Jean-Claude JEGOU.

ASSISTAIENT :

Mme MAHE, Trésorier Principal de Lannion.

M.M. Mickaël THOMAS Lannion-Trégor Communauté - Jérôme MASSÉ, Guingamp Paimpol Agglomération - Mme Julie LE BIZEC, Guingamp Paimpol Agglomération - JOLY, Président CNIM OUEST ARMOR, DEPOMMIER - CNIM OUEST ARMOR, Serge LE COADOU - CNIM OUEST ARMOR - Marc BRYCHE, CNIM OUEST ARMOR.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur le Sous-Préfet de LANNION,
Monsieur le Sous-Préfet de GUINGAMP,
Monsieur BOTREL Yannick, Sénateur,
Monsieur KERLOGOT Yannick, Député,
Monsieur BOTHOREL Eric, Député

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M.M Jean-Claude LISOTTI, Gilbert BURLOT, Mme Lise BOUILLOT, Guy CADORET, Mme Peggy CORBEL, Jean-Claude LE BRAS, Pierre SALLIOU, Claude LOZAC'H, Mme Anne LE COTTON, Yvon SIMON, Christian PRIGENT, Mme Claudine GUILLOU, Dominique PARISCOAT, Mme Virginie DOYEN, Mme Annie LE HOUEROU, Paul ROLLAND, Christian HAMON, Daniel LE MEUR, Michel LE CALVEZ, David THOMAS, Yannick DOLO, Jacky GOUAULT, Patrick VINCENT, Sylvain OLLIVIER-HENRY, Yannick LE GOFF, Dominique ERAUSO, Joël LE BAIL, Jean-Yves TOULLELAN, Philippe LE GOFF, Yannick KERLOGOT, Eugène GUILLOUX, Mme Isabelle CORRE, Jean-Paul LE CALVEZ, Emile LE GARSMEUR, Mme Patricia LE BRETON, François LE MAREC.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M.M. Paul LE BIHAN, Jean-Yves KERAUDY, Christian LE FUSTEC, Marcel PRAT, Pierrick ROUSSELOT, Mme Michelle PRAT-----LE MOAL, François BOURIOT, Gérard QUILIN, Bernard FREMERY, Mme Marie-France GAULTIER, Serge HENRY, Jean LE MERDY, Jean-Yves FENVARC'H, Jean-François LE BESCOND, Renaud TROUBAN, Michel LE GALL, Christian LESCOUARC'H, Roland GELGON, Jean BODSON, Thierry CALLAREC, Thierry LOAS, Guy GAUTHIER, Dominique BOITEL, Patrice KERVAON, Christian HUNAUT, Cédric SEUREAU, Mme Claudine FEJEAN, Mme Delphine CHARLET, Mme Thérèse BOURHIS, Mme Annie HAMON, Erven LEON, Jean-Claude LAMANDE, Mme Hélène SABLON, Mme Annie BRAS-DENIS, Mme Brigitte GOURHANT, Alain FAIVRE, Joël LE JEUNE, Mme Nicole ANDRE, Mme Denise LE PLATINEC, Paul DRONIOU, Alain HAMEL, Michel DENIAU, Michel CABEL, Raymonde GUILLAUME, Hervé DELISLE, Arnaud PARISCOAT, Gilbert RANNOU, Mme Annie LE COQ, Mme Françoise AMBERT, Pierrick GOURONNEC, Gilbert LE BRIAND, Didier ROGARD, Gildas MORVAN, Bernard ROLLAND, Arnaud LAUDREN, Philippe STEUNOU, Mme Françoise LE MEN, Frédéric KERRO, Gervais EGAULT.

SMICTOM du MENEZ-BRE : M.M. Franc TANGUY, Gildas CONNAN, Henri BODIOU, Jean-Luc PICAUD, Jean-Yves LIMPALAER, Joël HUITOREL, Hervé LE BRIS, Sébastien TONDEREAU, Joëlle NICOLAS, Yvon BROCHEN.

ILE DE BREHAT : M. Patrick HUET, Mme Josette ALICE.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2019

Le compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical du 27 Mars 2019 est validé à l'unanimité.

Il précise que pour cette assemblée générale les documents ont été transmis par voie dématérialisée, toutefois, à la demande de certains élus, le dossier a été transmis par voie postale. A la demande d'un délégué, le temps de disponibilité sur le site sera prolongé pour le téléchargement.

II - INSTALLATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT DU SMICTOM DU MENEZ-BRE AU SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président expose que par délibération en date du 04 Avril 2019, le SMICTOM du Menez-Bré a désigné un délégué suppléant au Comité Syndical du SMITRED Ouest d'Armor.

En effet, le Président rappelle que suite au décès de M. Gérard LE CAER, 1^{er} Vice-Président et délégué titulaire au SMITRED Ouest d'Armor, il est proposé de désigner M. Jean-Yves LIMPALAER en qualité de délégué suppléant en remplacement de Mme Marie-Christine THOMAS.

La composition du SMICTOM du Menez-Bré est désormais la suivante :

SMICTOM du MENEZ-BRE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Cinderella BERNARD	Jean-Luc PICAUD
Franc TANGUY	Jean-Yves LIMPALAER
Marie-Christine THOMAS	Joël HUITOREL
Gildas CONNAN	Hervé LE BRIS
Daniel MERRIEN	Sébastien TONDREAU
Jean-Claude JEGOU	Joëlle NICOLAS
Henri BODIOU	Yvon BROCHEN

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'INSTALLER** M. Jean-Yves LIMPALAER, délégué suppléant au Comité Syndical du SMITRED Ouest d'Armor.

III – DECISIONS DU BUREAU PERMANENT ET DES DELEGATIONS AU BUREAU PERMANENT

Le Président rappelle les principales décisions prises par le Bureau Permanent depuis la dernière assemblée générale.

- Coopération Morlaix Communauté / SMITRED Ouest d'Armor.
- Avenant n°2 au contrat HUHTAMAKI de reprise et de valorisation des papiers issus de la collecte sélective.
- Contrat Eco-mobilier 2019 – 2023.
- Contrat SMITRED Ouest d'Armor / Rennes Métropole
- Convention de reversement éco-organismes.
- Lancement de consultation pour l'acquisition d'une presse à cartons neuve ou reconditionnée.
- Construction d'un hangar de stockage.
- Remise en activités des serres existantes – extension serre 2.
- Construction d'un centre de transfert à Callac.
- Déclaration sans suite du projet de centre de tri bois et plastiques.

IV – FAITS MAJEURS

Le Président rappelle les principaux faits majeurs notamment l'incendie du 14 Novembre 2019 au niveau de la fosse de réception des ordures ménagères.

Incendie du 14 Novembre 2019

Les captures d'écran des caméras de surveillance montrent les premières fumées à 21h08 au niveau de la fosse de réception des OMr. Les premières flammes sont, quant à elles, visibles à partir de 21h15. Des détonations interviennent à 21h18 et donnent l'alerte aux personnels de quart de l'exploitant CNIM. La procédure d'alerte est ensuite déclenchée. Les personnes devant être prévenues sont appelées, les pompiers sont déclenchés et le personnel sur place débute les manœuvres contre l'incendie.

Une vue de la cabine du pontier, au moment où l'incendie est au plus fort, montre que l'amoncellement de déchets empêche totalement le pontier de voir l'incendie.

Le lendemain, le quai était inaccessible aux véhicules car les déchets ont été étalés sur le quai.

La DREAL a effectué une visite. Les mesures prises suite à cette visite ont été :

- Le stockage provisoire des déchets trempés suite à l'incendie dans le hall mâchefers -> réouverture de la fosse lundi 18 novembre 2019.
- Zone « mâchefers » en rétention relevé vers la cuve d'incinération des effluents liquides.
- En parallèle, évacuation des déchets stockés dans le centre de transit pour ensuite entreposer les « déchets de l'incendie » afin qu'ils puissent être, par la suite, incinérés (zone également en rétention).
- Surveillance réglementaire renforcée des rejets liquides et atmosphériques.
- Maintien de la fosse de réception des déchets à son niveau hydraulique.

Le Président informe l'assemblée que le SMITRED est passé à côté d'une catastrophe, effectivement, l'ensemble du site aurait pu y passer. Il rappelle, ce qu'il a évoqué à maintes reprises, à savoir que le SMITRED ne dispose pas de marges de manœuvres financières et est donc contraint à stocker ses déchets.

Il rappelle que le site Valorys est un outil industriel qui nécessite de la maintenance en permanence et dont les travaux se chiffrent très vite. Il précise que suite au passage de la DREAL le lendemain de l'incendie, il a été nécessaire d'effectuer des contrôles supplémentaires pour un coût de 50 000 €. Aujourd'hui, le SMITRED ne peut pas faire face aux aléas. Le montant prévu au budget pour l'enfouissement a servi à la casse en maintenance.

Sur le plan environnemental, Dominique BARDINI, précise qu'il n'y a pas eu de rejets d'eau en milieu naturel, les eaux d'extinction d'incendie ont été évacuées dans les eaux de lagunes qui sont quant à elles confinées. Le SMITRED a reçu hier soir les résultats d'analyses qui sont bons et qui vont donc permettre de remettre en service les lagunes dès demain.

Le Président remercie l'ensemble du personnel de la CNIM et du SMITRED pour leur réactivité.

Mise en place de la consigne

Le Président informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des parlementaires du SMITRED sur la mise en place de la consigne sur les bouteilles plastiques. Le Président précise que la mise en place de la consigne pour recyclage aurait des impacts très négatifs pour le SMITRED, et pour l'ensemble des collectivités territoriales en charge de la collecte et du traitement des déchets en France.

En effet, cette consigne sur les bouteilles boissons viendrait directement affecter les tonnages de PET issus du tri des français alors même que c'est le matériau qui a la plus grosse valeur ajoutée, mettant ainsi en péril les centaines de millions d'investissements consentis par les collectivités depuis des années, investissements qui doivent se poursuivre dans les années à venir afin de relever le défi de la généralisation des extensions de consigne de tri.

De plus, le Président s'inquiète des conséquences de la consigne sur le geste de tri des habitants qui serait fortement perturbé, ceux-ci devant alors trier les bouteilles boissons en plastiques à part des autres déchets recyclables, ce qui va à l'encontre de la simplification du geste de tri (tous les emballages dans le bac jaune) alors que celle-ci a montré son efficacité.

Le Président déplore le manque d'écoute des pouvoirs publics et particulièrement du ministère de l'environnement vis-à-vis des représentants des collectivités, notamment Amorce, le CNR, ou l'AMF. Il semble entendu par le gouvernement que la consigne sera mise en place, y compris contre le gré de ceux qui depuis le démarrage du tri des emballages portent la filière et lui ont permis d'atteindre des taux de collecte élevés.

Concernant directement le SMITRED, dont le taux de captage des emballages est parmi les meilleurs de France avec notamment un taux pour les bouteilles en plastiques qui atteint déjà les valeurs qui soi-disant ne pourraient pas être atteintes sans cette consigne. En effet, le gouvernement souhaite atteindre un taux de captage de 90% des bouteilles boissons en 2025 et prétend que cela est impossible sans la mise en place de la consigne, or le SMITRED est à plus de 90% en ce qui concerne les bouteilles produites par les ménages. Certes, certains territoires ont des performances très faibles, mais l'extension de consigne de tri, si elle n'est pas perturbée par la consigne, a montrée qu'elle entraînait à chaque fois une augmentation du taux de captage des emballages.

L'impact financier pour le SMITRED, calculé à partir des valeurs actuelles, pourraient monter à 700 K€ de perte de reprise de matériau et de soutiens CITEO par an, sans garantie de compensation par CITEO. Cette mise en place de la consigne est donc inacceptable, le Président indique qu'il continuera de lutter contre cette consigne en informant les parlementaires et au sein des associations représentatives des collectivités territoriales.

Reprise des matériaux du centre de tri

Le Président informe l'assemblée que les prix de reprise des matériaux issus du centre de tri (papiers/cartons, plastiques, métaux) connaissent des baisses importantes depuis le plusieurs mois et que des difficultés d'écoulements de ces matériaux sont apparues depuis quelques semaines sur la filière papier/carton.

En effet, le Président expose qu'à la suite de la fermeture en 2017-2018 du marché chinois qui était un très gros importateur de déchets recyclables notamment européen,

c'est tout le paysage du marché de ces déchets qui a été modifié. D'une part, face à une demande intérieure atone, les prix de reprise de ces matériaux en Europe ce sont fortement contractés, certaines catégories perdant jusqu'à deux tiers de leur valeur par rapport à 2016/2017. D'autre part, des tonnages supplémentaires étant disponibles, les papetiers et les cartonniers se sont tournés vers des qualités supérieures jusqu'ici destinées à l'export rendant plus difficile la reprise des matériaux issus des centres de tri.

Dans ce contexte difficile, les tonnages collectés et triés de papier à désencrer (JRM, Journaux, Revues, Magazines) sont en baisse, du fait d'une moindre consommation des ménages qui depuis quelques années lisent moins de journaux, reçoivent moins de publicité dans leur boîte aux lettres, etc...

Ces deux constats impactant, baisse des prix et baisse de la collecte devraient perdurer voire s'aggraver en 2020.

Tous ces facteurs amènent le Président à constater que si les recettes matières issus du centre de tri représentaient 1 237 K€ en 2017, elles ne pèsent plus que pour 988 K€ en 2019 et devraient n'être que 577 K€ en 2020.

Le Président indique que les contrats passés auprès des repreneurs actuels garantissent à minima la reprise des matériaux ce qui est, dans l'état actuel du marché, un point positif important.

Unité de tri du bois et des plastiques

Le Président expose qu'il avait été décidé le lancement d'une procédure concurrentielle négociée pour la consultation du procédé de ce projet, suite à une pré-étude d'opportunité prometteuse d'un projet de chaufferie bois industrielle sur la zone industrielle de Bellevue à Guingamp, conduite conjointement par le SMITRED et GPA.

Les offres pour ce projet d'unité polyvalente de préparation bois énergie et tri des plastiques ont été remises au mois de septembre 2019. Ce projet étant indissociable du projet de chaufferie Guingampaise, il y a lieu de sursoir à sa réalisation, le projet de chaufferie faisant apparaître un calendrier prévisionnel de mise en service au-delà de 2023, vu les procédures réglementaires d'une telle installation classée ICPE 2971 et sous réserve que la décision de réalisation soit prise par GPA dès à présent. Or, pour cette décision importante, les élus de GPA doivent s'assurer de l'adhésion des industriels au projet et de leur implication dans une structure porteuse qui reste également à étudier.

Le Président rappelle que le SMITRED avait également lancé ce projet de centre de tri polyvalent bois-plastiques et mousse en vue de nouvelles valorisations matière pour éviter des surcoûts externes futurs aux adhérents pour le traitement des flux de plastiques dont la purge est devenue strictement indispensable pour assurer le bon fonctionnement de l'UVE, au vu de l'élévation du PCI des déchets à traiter. Aussi, le report du projet va conduire le SMITRED à externaliser le traitement de cette nouvelle filière

"plastiques durs" auprès d'opérateurs privés dont les coûts annoncés seront bien plus importants.

Certification ECO-BOIS

Après une première certification ECO-BOIS en 2016 valable pour 3 ans, le SMITRED a obtenu le renouvellement de cette certification qui permet au SMITRED de commercialiser des broyats de palettes en tant que produit et non en tant que déchets. En effet, la certification ECO-BOIS permet, dans le respect de son cahier des charges, la sortie du statut de déchet (SSD) pour les broyats de bois d'emballages. Cette certification validée par le Bureau Veritas est valable 3 ans.

Prix de la Com' petits métaux : grand tri

Le Club des Emballages Légers en Aluminium et en Acier (CEELA) a décerné le prix de la communication dans le cadre du projet Métal pour la qualité de la communication relative au tri des petits emballages métalliques. Remise de prix initialement prévu le 17 décembre reporté au 21 janvier 2020.

Performances 2018

Les performances de la collecte sélective pour l'année 2018 relative à la collecte sélective (verre, emballages et papiers) sont de 128 kg par an par habitant soit une augmentation de 2 kg par an par habitant. Pour la Bretagne, les performances sont de 99 kg par an par habitant et au niveau national de 70.5 kg par an par habitant.

V – ACTIONS DE PREVENTION ET DE REDUCTION LA SOURCE 2019

Le Président demande à Mme Patricia LE GOAS, Vice-Présidente au SMITRED, de présenter les différentes actions de prévention et de réduction à la source pour l'année 2019.

Le concours scolaire initié en septembre 2019 s'est clôturé en juin dernier. Intitulé « Dessine un avenir propre », il a permis à 260 élèves de 6 écoles différentes et d'un centre de loisirs d'imaginer une fresque de 1 m de long sur le thème de la gestion des déchets dans le futur. Un graphiste professionnel est intervenu dans chacune des écoles participantes pour les aider à mettre en œuvre leur fresque.

Un jury composé de Jean-Yves MENOUE, Patricia LE GOAS, Bertrand KERAUIS (le graphiste), de Céline (animatrice à la MJC de Bégard et de Benjamin LELONG, responsable de l'objèterie) ont décerné 3 prix en juin dernier : le prix spécial du Jury à l'école de Pen Ar

Ru à Lannion, Le prix Valorys à l'école de Loguivy-Plougras et le prix coup de cœur à l'école de Langoat.

Toutes les classes participantes ont été récompensées par un spectacle de la compagnie Hop à la MJC de Bégard et par une reproduction sur bâche de leur création.

La deuxième édition des Estivales des R' s'est tenue sur la période estivale. Le village itinérant a tourné sur 9 villes : Callac dans le cadre de la course la Pierre Le Bigaut, à Trébeurden, à Trégastel, à Plestin-les-Grèves, à Trévou-Tréguignec, à Paimpol dans le cadre du festival des Chants de Marins, à Perros-Guirec, à Guingamp dans le cadre du festival de la Saint-Loup et à Lannion.

Le bilan de cette année est positif avec des visiteurs très intéressés et posant de nombreuses questions. Un accueil et un retour très bons des communes accueillantes et des animations phares qui fonctionnent toujours très bien comme le vélo smoothie, le photobooth, l'escape Game et la chorégraphie de l'été.

Le village s'installait sur 2 jours sur chaque ville participante (3 pour les Chants de Marins) et se clôturait par un spectacle burlesque de la compagnie Plastic Tok.

Les portes ouvertes du 12 et 13 octobre 2019 ont accueilli plus de 13 000 visiteurs. Sur 2 jours, les visiteurs ont pu découvrir, via un circuit balisé, l'ensemble des installations et visiter les serres de Messieurs LAGEAT, EL HADEG et BRICHET.

Plus de 30 exposants étaient présents à la 3^{ème} édition du Salon Art des R'. Six ateliers de création étaient proposés au public : atelier de création de produits d'entretien et de cosmétiques au naturel avec Minimal Cosmetics, un atelier de création de meubles en carton avec le Cartoniste, un atelier de création de nichoirs à insectes avec War Dro Natur, d'objets décoration avec « On N'est Pas Que Des Cageots » et une conférence animée par Incroyables Comestibles.

Deux spectacles étaient programmés plusieurs fois par jour : une fanfare d'instruments de musique recyclés en déambulation et sous chapiteau un spectacle de théâtre sur le thème du Développement Durable.

La table ronde sur l'économie circulaire a attiré un public très intéressé et nombreux. Elle était animée par Monsieur Bertrand BOHAIN, Délégué Général du Cercle national du Recyclage, François-Xavier DE BLIGNIERES de la région Bretagne, Jean-Pierre LE LAN, Président de Zéro Waste Auray et Jean-Yves MENOUE, Président du SMITRED Ouest d'Armor.

Des difficultés ont été rencontrées pour le stationnement liées aux intempéries mais l'ensemble du personnel a été d'une très grande efficacité pour que tout se passe le mieux possible sous la direction de Rémi HENRIONNET.

Les pistes d'amélioration pour la prochaine édition sont le balisage du site pour mieux guider les visiteurs et avoir une continuité cohérente de la visite, anticiper les

problèmes de stationnement notamment en cas de pluie, augmenter le nombre de fléchages, travailler sur le zéro emballage pour la partie restauration et pour certaines filières des panneaux explicatifs.

Plus de 3 000 visiteurs sont venus sur le site de valorys en PlzUNET en 2019 découvrir les installations et plus de 4 000 élèves ont été sensibilisés via les interventions scolaires.

Un atelier créatif à partir de matériaux recyclés est organisé par mois à l'objeteire de Lannion.

Plusieurs documentations ont été conçues et éditées en 2019 : le journal d'informations de valorys ainsi que plusieurs publications d'information et de sensibilisation : guide du tri, stop pub, livret « tri malins », accroches bac, ...

Mme Brigitte LE SAULNIER, Déléguée de Guingamp Paimpol Agglomération demande s'il est possible de connaître, par rapport aux ambassadeurs de prévention, le ratio, entre le terrain, l'animation scolaire et les Estivales des R'. Mme Magalie QUELENN, Responsable du service communication précise que ces informations leur seront communiquées.

Mme Patricia LE GOAS, Vice-Présidente au SMITRED demande à Jean-Yves MENOUE, Président du SMITRED de prendre la parole en son nom personnel.

VI - EVOLUTION DES TONNAGES 2018 - 2019

Le Président demande à M. Pierre LE ROY, Vice-Président au SMITRED, de présenter l'évolution des tonnages 2018-2019.

Concernant les plastiques durs, filière démarrée en juillet 2018, l'augmentation des tonnages est continue et se situe à un bon niveau. Des efforts sont encore à produire pour atteindre le niveau espéré mais c'est une filière en devenir dont les tonnages devraient continuer à progresser.

Pour ce qui est des encombrants, le tonnage 2019 global (- 0.14 %) est stable comparé à 2018, sachant que l'arrivée des tonnages de la déchèterie de Callac est venue en compensation des tonnages de plastiques durs.

Pour le bois, qui progresse encore de 7.94 %, il s'agit d'un ralentissement de l'augmentation qui était les années précédentes plus proche de 15 %.

Le placo valorisable connaît une importante progression (+ 18 %) étant donné l'arrêt de la collecte des déchets de plâtre et la mise en place de caissons placo réalisée dans pratiquement toutes les déchèteries début 2019. Cette filière a encore un potentiel de progression.

Les OMR baissent encore, de 1.64 % cette année, confirmant la tendance des dernières années.

Les tonnages de Collecte Sélective sont très stables à + 0.25 %. Cependant, il serait souhaitable que ce tonnage augmente plus rapidement pour être certain de conserver l'avantage du maintien des tonnages du contrat d'objectif CITEO jusqu'à 2023.

Enfin, pour la première fois depuis plusieurs années, le tonnage de végétaux est en baisse (- 3.24 %), les conditions climatiques ont peut-être moins favorisé la pousse des plantes en 2019.

VII – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le Président précise que la présente délibération est le vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 et commente le rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020 remis à l'ensemble des délégués, à savoir les évolutions principales suivantes :

En fonctionnement

La stabilité attendue des tonnages, va permettre une maîtrise des coûts de traitement.

Concernant la TGAP 2020, elle devrait être identique à 2019 pour l'unité de valorisation énergétique à condition que le SMITRED conserve les dégrèvements liés, notamment, aux performances de valorisation énergétique.

La masse salariale prévisionnelle pour 2020 devrait être semblable à 2019 compte tenu d'une stabilité de l'activité.

Les charges d'amortissements augmenteront d'environ 270 000 € en 2020 liées notamment aux investissements concernant la construction du centre de transfert de Callac, l'extension du réseau de chaleur...

En dehors des plastiques, les prix de reprise des matériaux ont subi une baisse quasi continue en 2019 et la tendance pour 2020 n'est encore pas très favorable, particulièrement sur les fibreux (papiers, cartons, gros de magasin) qui connaissent une crise aigüe en terme de prix de reprise mais également de capacités de traitement mondiales, capacités affectés par la fermeture du marché chinois aux déchets recyclables. Ce contexte a entraîné une forte baisse des recettes liées aux matériaux en 2019 (100 K€). La tendance baissière devrait s'aggraver en 2020 compte tenu de la crise internationale sur les fibreux et serait de l'ordre de 300 K€.

En ce qui concerne les soutiens CITEO, ils seront maintenus pour l'année 2020 sur les mêmes bases que le liquidatif 2016 (3 378 000 € environ). et ceci à la condition expresse que le SMITRED remplisse les conditions définies par CITEO. En cas de non-respect, la perte cumulée de soutien financier de CITEO serait de l'ordre de 570 000 €.

Le prix de vente d'électricité pour l'année 2020 sera de 48 €/Mwh au lieu de 50 €/Mwh en 2019 soit une diminution des recettes prévisionnelles d'environ 20 000 €. La réglementation oblige que le SMITRED soit sur le marché libre de l'électricité depuis 2014 et ceci occasionne de fortes fluctuations annuelles de la vente d'électricité (700 k€ en 2011 en contrat d'obligation d'achat puis sur le marché libre : 325 k € en 2014, 450 k€ en 2017, 435 k€ en 2018, environ 500 k€ en 2019 et une prévision à 480 k€ en 2020).

Concernant la vente de chaleur, les recettes prévisionnelles 2020 devraient être identiques à celles de 2019.

En investissement

Les principaux investissements prévisionnels pour 2020 concernent :

INVESTISSEMENTS	MONTANTS € HT
Centre de tri CS	130 000 €
Renouvellement télétruck	100 000 €
Renouvellement éclairage	30 000 €
UCOM	860 000 €
Mise en conformité	
Lot 1 gestion des effluents liquides et travaux électriques	440 000 €
Lot 2 centralisation effluents gazeux	190 000 €
Presse à cartons	230 000 €
Centres de transfert 280	280 000 €
Plourivo - réfection dallage- éclairage (report de 2019)	120 000 €
Plouisy -réfection éclairage (report de 2019)	10 000 €
Plestin Les Grèves -réfection éclairage	10 000 €
Pleumeur-Gautier et reprise enrobés	10 000 €
Renouvellement chargeur PLOURIVO	130 000 €
Plateforme bois	1 540 000 €
Aménagement de la plateforme	540 000 €
Broyeur électrique en poste fixe (remplacement du thermique)	1 000 000 €
Végétaux	320 000 €
Renouvellement tracteur agricole	150 000 €
Renouvellement chargeur à bras télescopique	140 000 €
Déplastiqueur sur crible étoiles (report de 2019)	30 000 €
Transport	60 000 €
Renouvellement caissons	60 000 €
Réseau chaleur	500 000 €
Extension serres (report de 2019)	250 000 €
Autre projet	250 000 €
UVE	190 000 €
Travaux étanchéité rétention, réparation poteau de quai	65 000 €

Mise en conformité (désenfumage, caméras thermiques)	125 000 €
Divers	260 000 €
Blocs béton modulaire	40 000 €
Travaux chaudronnerie industrielle	75 000 €
Vestiaires régie transport	80 000 €
Local caractérisation	65 000 €

Structure et gestion de la dette

Le montant de la dette en capital à fin 2019 est d'environ 15.2 millions d'euros en prenant en compte la contractualisation de deux emprunts de 2 500 000 € et 1 000 000 € en 2019. La dette est composée de 16 emprunts : 14 en taux fixe, 1 en taux variable et un en taux structuré (pas d'emprunts toxiques).

Le montant de la charge annuelle d'emprunt de la dette actuelle (intérêts et capital) pour 2020 sera en augmentation par rapport à 2019 d'environ 170 000 €.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité (VOTE : POUR 41, CONTRE 0, ABSTENTION 0),

- **DE PRENDRE ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport sur lequel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

- **D'APPROUVER** le rapport ci-annexé sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

VIII - TARIFS 2020

Le Président demande à M. François PRIGENT, Vice-Président au SMITRED, de présenter les tarifs 2020. M. François PRIGENT commente les tarifs 2020.

Le Président expose que depuis 2014 une nouvelle tarification a été mise en place auprès des adhérents. Son recouvrement se décline en 2 parties : une part fixe et une part variable en fonction des tonnages. L'objectif principal est de sécuriser les budgets tant pour le SMITRED que pour les adhérents afin de ne pas subir en cours d'année budgétaire des fluctuations financières trop excessives liées à des variations brutales de tonnage sur des gisements « clés ».

La dissolution du SMICTOM du Menez-Bré au 1^{er} janvier 2020 induit de répartir sa part fixe entre Lannion Trégor communauté et Guingamp Paimpol Agglomération sur la base de la population DGF et le PFIA de 2018 des Communes des Ex-communauté de communes de Cavan, pour Lannion Trégor Communauté, et des Communes de l'ex Communauté de communes du Pays de Bégard pour Guingamp Paimpol Agglomération.

La clé de répartition de la part fixe doit également prendre en compte, à compter du 1^{er} janvier 2020, l'intégration du secteur de Callac (ex Communauté de communes de Callac) pour les déchets qui seront traités à compter de 2020 dans les installations du SMITRED, à savoir tous les déchets sauf le traitement des Omr qui sera effectué par le SIRCOB.

Le montant de la part fixe est délibéré chaque année, et son montant ne correspond pas aux charges fixes.

Le Président rappelle que la part fixe fait l'objet de clés de répartition basées sur l'évolution des indicateurs de références entre n et n-1 (2018 et 2019 : un indicateur sur la population productrice de déchets et un indicateur sur le potentiel financier agrégé/population DGF). La part variable demeure liée au tonnage de chaque filière.

Le Président précise qu'afin de lisser les évolutions concernant la clé de répartition, il est proposé de fixer les bornes des clés à plus ou moins 2,5 %.

Le Président précise également que les tarifs du SMITRED sont assujettis à la TGAP et à la Taxe Locale (TL). Les montants indiqués ci-après sont basés sur le montant de la TGAP applicable en 2019 (les montants de la TGAP applicables pour 2020 n'étant pas fixés à ce jour, ils sont arrêtés par la loi de finances, votés par le législateur en fin d'année). En 2020, la TGAP sera facturée en fonction du taux applicable au SMITRED.

Le Président rappelle la convention SMITRED-SIRCOB, concernant la perte des communes de l'ex-Communauté de Communes CALLAC-ARGOAT pour le SIRCOB et l'engagement pris par le SMITRED de poursuivre la coopération pour maintenir l'activité du SIRCOB et de reconduire pour l'année 2020 les mêmes modalités de facturation pour le traitement des Ordures ménagères résiduelles du secteur de l'Ex Communauté de Communes CALLAC-ARGOAT au SIRCOB de CARHAIX, à savoir :

- Facture émise par le SIRCOB au SMITRED
- Refacturation à l'identique par le SMITRED à GPA

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites.
- **DE FIXER** le montant de la part fixe à 5 453 000 € H.T. pour l'année 2020.
- **D'APPROUVER** les clés de répartition de la part fixe telles que précisées ci-après.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour facturer selon ces tarifs pour l'année 2020 et selon les modalités définies ci-dessus.

- **DE REFACTURER** à l'identique par le SMITRED à GPA des tonnages D'Omr incinérables du territoire de l'ex-communauté de communes CALLAC-ARGOAT traités et facturés par le SIRCOB au SMITRED, tel que définis ci-dessus.

PART FIXE (déchets ménagers et assimilés, déchets assimilés aux ordures ménagères...)

	REPARTITION	PART FIXE 2020 montant annuel en € HT
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	35.59 %	1 940 723
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	63.98 %	3 488 829
ILE DE BREHAT	0.43 %	23 448
TOTAUX	100 %	5 453 000

La part fixe sera prélevée par débit d'office en 12 mensualités.

COLLECTIVITES ADHERENTES

PART VARIABLE (déchets ménagers et assimilés, déchets assimilés aux ordures ménagères...)

CATEGORIES	TARIFS	TAXES (TGAP+TL)	TARIFS 2020
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ASSIMILEES			
*Le montant indiqué est basé sur la TGAP et la TL de 2019 et donné à titre indicatif - Les montants de la TGAP sont arrêtés par la loi de finances, votée par le législateur en fin année. La TGAP en 2020 sera facturée en fonction du taux applicable au SMITRED - formule de calcul (TGAP + TL en vigueur) X 82.21 % (taux d'Omr/refus passant à l'UVE)			
Transport et traitement	45.30 € HT/t	3.71 €/t*	49.01 € HT/t
BIODECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SEPARATIVE A PLEUMEUR-BODOU			
Transport et traitement (non conditionnés ou assimilés 120 litres)	6.10 € HT par levée		
Conditionnés (inférieurs à 5% de refus)	30.60 € HT/t		
Non conditionnés (sans refus)	18.90 € HT/t		
ENCOMBRANTS-ASSIMILES-PLASTIQUES DURS			
* Le montant indiqué est basé sur la TGAP et la TL de 2019 et donné à titre indicatif - Les montants de la TGAP sont arrêtés par la loi de finances, votée par le législateur en fin année. La TGAP en 2020 sera facturée en fonction du taux applicable au SMITRED			
Transport et traitement (broyage, incinération)	60.70 € HT/t	4.51 €/t*	65.21 € HT/t
Traitement des apports hors déchèteries	44.90 € HT/t	4.51 €/t*	49.41 € HT/t

(broyage, incinération)			
CATEGORIES	TARIFS	TAXES (TGAP)	TARIFS 2020
PLACOPLATRES VALORISABLES PROVENANT DES DECHETERIES			
Placoplatre valorisable Transport et traitement			77.50 € HT/t

BOIS MATIERE			
Transport et traitement			43.90 € HT/t
Traitement des apports hors déchèteries			26.50 € HT/t
DECHETS VEGETAUX et assimilés			
Traitement			15.30 € HT/t
Déchets végétaux souillés			51 € HT/t

COLLECTIVITES ADHERENTES ET STRUCTURES PUBLIQUES DU SMITRED TRI SELECTIF - MONOFLUX APPORT VOLONTAIRE ET PORTE A PORTE (Corps plats et corps creux et nouvelles résines en mélange)			
			TARIFS 2020
Transport et traitement			TARIFS GPA et LTC : 13.30 € HT/t TARIF ILE DE BREHAT : 8.20 € HT/t
CATEGORIES			TARIFS 2020
VERRE			
Transport des déchèteries			4.30 € HT/t
Chargement			6.10 € HT/t
CARTONS DECHETERIES (PCNC)			
Transport carton non compacté			25.00 € HT/t
Transport carton compacté			12.40 € HT/t
Mise en balles			12.20 € HT/t
GRANDS FILMS PLASTIQUES ET PSE			
Traitement			Gratuit

AUTRES PRESTATIONS

COLLECTE SELECTIVE APPORT VOLONTAIRE ENLEVEMENT DES POINTS DE REGROUPEMENT			
Monoflux			97.90 € HT/t
Verre			20.40 € HT/t

DECHETS VEGETAUX et assimilés			
Forfait d'installation			204 € HT/par intervention

(1 forfait installation gratuit par mois ou pas de facturation si prestation d'une journée sur un même site)	
--	--

VENTE DE PRODUITS

CATEGORIES	TARIFS 2020
Compost	Gratuit
Mâchefers	Gratuit départ UVE
PRODUIT DE PAILLAGE ISSU DU BOIS MATIERE (minimum 20 m³)	12 € HT/m³

VENTE COMPOST

Concernant la vente de compost dans les déchèteries, le Président rappelle que le broyat et le compost des déchets végétaux sont de la compétence du SMITRED OUEST D'ARMOR. Ce compost est mis à la disposition des collectivités adhérentes. C'est pourquoi il est demandé aux collectivités, afin d'homogénéiser la tarification sur le territoire du SMITRED, de fixer le tarif à 10 € le m³ sachant que cette recette est encaissée et conservée par les collectivités adhérentes.

TRANSPORT COMPOST

PRESTATIONS DE TRANSPORT DE COMPOST PRESTATIONS REALISEES EN REGIE PAR LES SERVICES DU SMITRED	
Si rotation spécifique pour la livraison de compost dans les déchèteries provenant du traitement des déchets végétaux	86.70 € HT/rotation

AUTRES PRESTATIONS DE TRAITEMENT

CATEGORIES	TARIFS 2020
BOUES DE STEP	
Traitement boues	36 € HT/t
Transport de boues	9 € HT/t
ALGUES VERTES - AERATION PILOTEE A PLEUMEUR-BODOU	
Traitement	47 € HT/t

Le traitement des DASRI (assimilables aux déchets ménagers et assimilés, déchets assimilés aux ordures ménagères...) des EPHAD du territoire du SMITRED sont intégrés dans le cadre de la part fixe.

HORS COLLECTIVITES ADHERENTES

CATEGORIES	TARIFS	TAXES (TGAP+TL)	TARIFS 2020
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ASSIMILEES (INCINERATION)			
* Le montant indiqué est basé sur la TGAP et la TL de 2019 et donné à titre indicatif - Les montants de la TGAP sont arrêtés par la loi de finances, votée par le législateur en fin année. La TGAP en 2020 sera facturée en fonction du taux applicable au SMITRED			
Apports extérieurs	80 € HT/t	4.51 €/t*	84.51 € HT/t
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ASSIMILEES (COMPOSTAGE)			
Apports extérieurs Compostage seul hors traitement des refus	60 € HT/t		
DASRI			
* Les montants de la TGAP sont arrêtés par la loi de finances, votée par le législateur en fin année. La TGAP en 2020 sera facturée en fonction du taux applicable au SMITRED			
Traitement des DASRI (prestation complète : formation dans les établissements, suivi administratif avec les hôpitaux)	306** € HT/t	1.50 €/t*	307.50 € HT/t
TRAITEMENT DES DASRI (Dépôt sur le site de Pluzunet)	285.50 € HT/t	1.50 €/t*	287.00 € HT/t
Transfert et traitement des DASRI non banalisables	1 107 € HT/t TGAP incluse		
Location GE (Grand Emballage 770 litres)	30 € HT/an/bac		
Apports ponctuels DASRI EN DIFFUS (hors échange de fûts)	3 € HT/kg		
DASRI en diffus Fourniture, collecte et traitement	Fût de 60 l : 16.80 € HT/l'unité Carton de 50 l : 11.50 € HT/l'unité		
Fournitures de contenants (boîtes à aiguilles, fûts...)	Prix d'achat en € ht + 10 %		

** Concernant le marché dont le SMITRED a été attributaire (hôpitaux), le prix facturé sera celui indiqué au marché dès son entrée en vigueur et évoluera en fonction des clauses de révision de prix de celui-ci.

CATEGORIES	TARIFS 2020
BIODECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SEPARATIVE TRAITEMENT A L'UCOM DE PLEUMEUR BODOU	
Conditionnés inférieurs à 5% de refus	60 € HT/t
Conditionnés de 5 % à 30 % de refus	82 € HT/t
Non conditionnés plus de 30 % de refus	106 € HT/t
TRAITEMENT DES BOUES	
Traitement boues	70 € HT/t
BIODECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SEPARATIVE TRAITEMENT EN AERATION PILOTEE A PLEUMEUR BODOU	

Conteneur de 120 litres	6.50 € HT la levée
Non conditionnés	30 € HT/t
Traitement des algues vertes	47 € HT/t

Traitement des Déchets Industriels Banals (D.I.B. et assimilés) – Traitement sur le site de Pluzunet

* Le montant indiqué est basé sur la TGAP et la TL de 2019 et donné à titre indicatif - Les montants de la TGAP sont arrêtés par la loi de finances, votée par le législateur en fin année. La TGAP en 2020 sera facturée en fonction du taux applicable au SMITRED

	TARIFS SMITRED	TAXES (TGAP+TL)	TOTAL
Incinération – PCI assimilable OMr	83 € HT/t	4.51 €/t*	87.51 € HT/t
Incinération – PCI non assimilable aux OMr – apports DASRI banalisés**	100 € HT/t	4.51 €/t*	104.51 € HT/t
Broyage et incinération	140 € HT/t	4.51 €/t*	144.51 € HT/t
Effluents liquides	60 € HT/t	4.51 €/t*	64.51 € HT/t
Traitement Polystyrène	Gratuit		
Traitement grands films plastiques	Gratuit		
Bois Matière mélange	70 € HT/t		
Bois palettes industriels dépôt en plateforme	Gratuit		
Déchets végétaux souillés	55 € HT/t		

** Pour information, en ce qui concerne l'hôpital de Guingamp, le prix facturé sera celui indiqué au marché dès son entrée en vigueur et évoluera en fonction des clauses de révision de prix de celui-ci.

COMPACTEUR MONOBLOC AVEC BASCULEUR DE BACS

Location	265 € HT/mois
----------	----------------------

POIDS LOURDS INFÉRIEUR A 26 t - Ces tarifs de rotation pourront être déclinés à la tonne le cas échéant afin de se conformer à des demandes éventuelles de tarifs à la tonne.

Zone A – (- 15 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou)	53 € HT/rotation
Zone B – (15 à 25 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou)	84.50 € HT/rotation
Zone C – (+ 25 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou)	97 € HT/rotation
Zone D au-delà de 40 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou	97 € HT +2.14 € HT/le km supplémentaire /rotation

PLACOPLATRE VALORISABLE

Traitement (sans transport)	80 € HT/t
-----------------------------	------------------

PRESTATIONS

PRESTATIONS DE TRANSPORT RÉALISÉES EN RÉGIE PAR LE SMITRED (POIDS LOURDS DE PLUS DE 26 t) - Ces tarifs de rotation pourront être déclinés à la tonne le cas échéant afin de se conformer à des demandes éventuelles de tarifs à la tonne.

DISTANCES	< 25 Kms	3.37 € HT/km
Le nombre de Kms pris en compte est le kilométrage total pour la ou les livraison(s) (kilométrage aller/retour x nombre de tours)	< 50 Kms	2.96 € HT/km
	< 100 Kms	2.35 € HT/km
	> 100 Kms	1.89 € HT/km
DECHETS VEGETAUX/BOIS (déplacement minimum pour une journée de travail)		
Broyage	310 € HT/h.	
Criblage	310 € HT/h.	
DECHETS VEGETAUX APPORTS EN PLATEFORME		
Compostage de broyats	2.45 € HT/m³ ou 7 € HT/t	
Broyage et compostage	30 € HT/t	
PAPIERS / JOURNAUX		
Transport de bennes recyclables secs	83 € HT/t	
COLLECTE SELECTIVE		
Tri	143 € HT/t	
Sur tri	127 € HT/t	
CONVENTION SOTRAVAL		
TRI (Personnel SOTRAVAL)	90 € HT/t	
..... Traitement des refus	89.51 € HT/t (TGAP+TL incluse)	

VENTE DE PRODUITS

PRODUITS ISSUS DECHETS VEGETAUX (hors collectivités, hors particuliers dans les déchèteries)	
	TARIFS 2020
Broyat frais	GRATUIT
Compost Valor'sol green (algues)	5 € HT/m³
Compost Valor'sol DOUAR (Boues)	GRATUIT
Compost Valor'sol 50 (végétaux)	3 € HT/m³
Compost Valor'sol 25 (végétaux)	3.50 € HT/m³
Compost Valor'sol 10 (végétaux)	16 € HT/m³ (départ plateformes)
Compost Valor'sol brun (Urbain)	2 € HT/m³ ou 1.55 € HT/t
LIVRAISON DE PRODUITS (composts, supports de culture) – tarifs applicables sur le territoire du SMITRED	
	TARIFS 2020
Livraison	3.20 € HT/ m³
PAILLAGE ISSU DU BOIS MATIERE (minimum 20m³)	
Paillage	18 € H.T/m³
VENTE DE PRODUITS ISSUS DU BOIS ENERGIE (minimum 20 m³) par convention	

DIVERS

Actions de communication (fournitures diverses évènementiels, associations)	Prix d'achat en € ht + 10 % en cas de non restitution
--	--

--	--

IX - CLOTURE DES COMPTES DU SMICTOM MENEZ-BRE

Le Président expose que le SMICTOM du Ménez-Bré sera dissous le 31 décembre 2019. Sa compétence collecte sera alors transférée pour partie à Guingamp Paimpol Agglomération et pour partie à Lannion Trégor Communauté selon le découpage des anciennes communautés de communes constituant le Syndicat Mixte. Cette dissolution implique la clôture du compte administratif du SMICTOM le 31 décembre 2019.

Le Président indique que le SMITRED Ouest d'Armor, en accord avec GPA et LTC, va mettre en place les dispositions suivantes pour solder le compte du SMICTOM :

- Les soutiens dus au titre de l'année 2019 seront versés par anticipation au SMICTOM du Ménez-Bré,
- La facturation au titre du traitement 2019 sera émise par anticipation au SMICTOM, y compris la part fixe de décembre. Pour les factures de traitements, les tonnages décembre 2018 seront appliqués à décembre 2019, une régularisation interviendra début 2020 selon le principe de répartition GPA – LTC ci-dessous,
- Les versements des soutiens, reprise de matériaux et la facturation au titre de 2019 qui n'auraient pas été effectués en 2019 seront répartis en 2020 selon le principe suivant :
 - Tonnages collectés en déchèterie, soutiens et facturation 100% à GPA
 - Tonnages collectés hors déchèterie :
 - 60,9 % GPA
 - 39,1 % LTC

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites.

X - DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET 2019

Après rappel des niveaux de vote, le Président précise que la présente décision modificative consiste à un ajustement des articles budgétaires en section de fonctionnement et à des reports ou des ajustements en section d'investissement.

Le Président précise que la Décision Modificative n°1 s'équilibre (en dépenses et en recettes) à – 107 000 € en section de fonctionnement et à – 1 477 000 € en section d'investissement. L'annexe budgétaire relative à « l'état de la dette » (prise en compte des emprunts contractualisés en 2019) est jointe à la décision modificative n°1.

A la demande du Président, Mme MAHE, Trésorier Principal de LANNION, donne lecture de la décision modificative n°1.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES en € (rappel du vote du budget primitif 2019 : 17 576 547 €)		- 107 000,00 €
ARTICLES	LIBELLES	
Chapitre 011 : charges à caractère général (rappel du vote du budget primitif 2019 : 8 176 000 €)		56 000 €
60611	Eau et assainissement	1 000 €
60612	Energie-électricité	- 4 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	- 2 000 €
60636	Vêtements de travail	2 000 €
6064	Fournitures administratives	- 2 000 €
611	Contrats de prestations de services	- 50 000 €
6135	Locations mobilières	2 000 €
61521	Entretien terrains	- 1 000 €
615221	Entretien réparation bâtiments publics	6 000 €
615231	Entretien réparation voiries	3 000 €
61551	Entretien matériel roulant	60 000 €
61558	Entretien autres biens immobiliers	4 000 €
6156	Maintenance	135 000 €
6182	Documentation générale et technique	- 4 000 €
6184	Versements à des organismes de formation	- 5 000 €
6228	Divers	- 12 000 €
6231	Annonces et insertions	- 15 000 €
6248	Divers	25 000 €
6251	Voyages et déplacements	2 000 €
6261	Frais d'affranchissement	- 3 000 €
6262	Frais de télécommunication	2 000 €
627	Services bancaires et assimilés	3 000 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000 €
62878	Rembt à d'autres organismes	5 000 €
6288	Autres services extérieurs	- 105 000 €
637	Autres impôts taxes (autres organismes)	5 000 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement (rappel du vote du budget primitif 2019 : 111 180 €)		- 80 000 €
023	Virement à la section d'investissement	- 80 000 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (rappel du vote du budget primitif 2019 : 3 398 500 €)		39 000 €
64111	Rémunération principale titulaires	- 50 000 €

64131	Rémunérations non titulaires	96 000 €
64168	Autres emplois d'insertion	6 000 €
6451	Cotisations à l'Urssaf	9 000 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	- 25 000 €
6454	Cotisations aux assedic	3 000 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000 €
6488	Autres charges	- 1 000 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (rappel du vote du budget primitif 2019 : 2 559 600 €)		-100 000 €
65548	Autres contributions	-100 000 €
Chapitre 66 : Charges financières (rappel du vote du budget primitif 2019 : 340 340 €)		- 22 000 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 22 000 €

RECETTES en € (rappel du vote du budget primitif 2019 : 17 576 547 €)		- 107 000 €
Chapitre 013 : Atténuation des charges (rappel du vote du budget primitif 2019 : 40 000 €)		46 000 €
6419	Remboursements rémunérations du personnel	6 000 €
6459	Remboursement/charges de ss et prévoyance	40 000 €
Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes divers (rappel du vote du budget primitif 2019 : 11 895 000 €)		- 185 000 €
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	- 120 000 €
70613	Redevance enlèvement des déchets industriels	- 40 000 €
70688	Autres prestations de services	50 000 €
7078	Autres marchandises	- 75 000 €
Chapitre 74 : Dotations et participations (rappel du vote du budget primitif 2019 : 4 240 000 €)		- 45 000 €
7478	Participation autres organismes	- 45 000 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels (rappel du vote du budget primitif 2019 : 13 000 €)		77 000 €
7718	Autres produits exceptionnels sur opé gestion	63 000 €
7788	Produits exceptionnels divers	14 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 100 centre de tri		
DEPENSES		0 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 30 000 €
2182	Matériel de transport	30 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 113 Remise en activité serres existantes		
DEPENSES		-70 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 70 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 114 Unité de traitement plastiques/bois/mousses APCP		
DEPENSES		-300 000 €
2313	Constructions	- 100 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 200 000 €
RECETTES		-200 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-200 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 200 Centres de transfert		
DEPENSES		-190 000 €
2135	Installations générales agencements aménagements des const	-30 000 €
2313	Constructions	- 100 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 60 000 €
RECETTES		-60 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-60 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 300 Valorys/Divers		
DEPENSES		- 4 000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 000 €
2184	Mobilier	- 8 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 4 000 €
RECETTES		- 4 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 4 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 305 travaux sur ouvrages bétons		
DEPENSES		-37 000 €
2138	Autres constructions	-30 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 7 000 €
RECETTES		- 7 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 7 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 307 bâtiment de stockage et divers travaux		
DEPENSES		-200 000 €
2138	Autres constructions	-200 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 400 déchets végétaux/filière bois énergie		
DEPENSES		-336 000 €
2138	Autres constructions	-300 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 20 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 16 000 €
RECETTES		-16 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-16 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 800 filière bois matière		
DEPENSES		- 300 000 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	- 300 000 €

Opérations financières		
DEPENSES		- 40 000 €
1641	Emprunts en euros	- 40 000 €
RECETTES		- 120 000 €
021	Virement de la section d'exploitation	- 80 000 €
024	Produits de cession	- 40 000 €

Opération non individualisée		
RECETTES		-1 070 000 €
1641	Emprunts en Euros	- 1 070 000 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	- 1 477 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	- 1 477 000 €

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,
Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 telle que rapportée par Mme MAHE, Trésorier Principal de LANNION et présentée et commentée par le Président

XI - AMORTISSEMENTS

Le Président propose de définir les durées d'amortissements suivantes concernant les investissements inscrits au budget 2019 :

- Convoyeurs de tri 15 ans
- Unité de valorisation énergétique :
 - * bupper incendie, remplacement AMESA, travaux d'automatismes, pont bascule et logiciel de pesées, dispositif de ramonage automatique 10 ans
 - * transformateur, bruleur gaz, groupe turbo alternateur 20 ans
- Hangar de stockage 20 ans
- Stockage type « tout-abri » 20 ans
- Boxes du centre de tri 20 ans
- Mise en conformité unité de compostage 20 ans

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.
- **DE FIXER** les durées d'amortissements des biens telles que définies ci-dessus.
- **DE PROCEDER** à l'application des propositions telles que définies ci-dessus à compter de l'exercice 2020.

XII - AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 article 69 relative au vote du budget des Collectivités Territoriales qui autorise ces opérations,

Vu l'instruction codificatrice N°96-078 M14 du 1^{er} août 1996,
Vu l'ordonnance N° 2005 – 1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu la délibération du 27 mars 2019 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2019,

Vu la délibération du 11 décembre 2019 portant sur la décision modificative n°1,

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votées sur les exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Considérant qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2020, les dépenses d'investissement du budget du SMITRED OUEST D'ARMOR telles que définies ci-dessus et ci-dessous.

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- **DE PRECISER** que cette autorisation s'étend pour les montants suivants sur les différentes opérations de dépenses d'investissement :

BUDGET M 14 EN € HT			
Opérations	Budget Primitif 2019 Nouvelles Propositions	Décision modificative n°1 du 11/12/2019	Montant maximum (1/4 des crédits ouverts « Budget Primitif et <i>Décision Modificative n°1</i>»)
100 - CENTRE DE TRI	1 208 000		302 000
102 - VALORYS : UVED	837 000		209 250
113 - REMISE EN ACTIVITE SERRES EXISTANTES	441 000	- 70 000	92 750
124 - CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE 2019	158 000		39 500
200 - CENTRES DE TRANSFERTS	1 090 000	- 190 000	225 000
300 - VALORYS/DIVERS	149 000	- 4 000	36 250
301 - AMENAGEMENTS DIVERS VRD	5 000		1 250
302 - TRAVAUX LAGUNAGES ET VRD 2017	10 000		2 500
303 - EXTENSION BATIMENT ADMINISTRATIF ET DIVERS TX BATS	5 000		1 250
304 - BATIMENT PSE ET TX BAT UVE	25 000		6 250
305 - TRAVAUX SUR OUVRAGES BETONS	147 000	- 37 000	27 500
307 - BATIMENT DE STOCKAGE ET DIVERS TRAVAUX	746 000	- 200 000	136 500
400 - DECHETS VEGETAUX/ FILIERE BOIS ENERGIE	366 000	- 336 000	7 500
600 - PLATEFORME PLOURIVO	10 000		2 500
800 - FILIERE BOIS MATIERE	1 155 000	- 300 000	213 750
900 - TRANSPORT/GARAGE	294 000		73 500

L'opération budgétaire 114 Unité de traitement plastiques/bois fait l'objet d'une autorisation de programme/crédits de paiement spécifique.

XIII - UNITE DE TRAITEMENT DES PLASTIQUES BOIS MOUSSES : AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – REVISION 3

Le Président rappelle qu'une délibération a été prise concernant cette autorisation de programme/crédits de paiement lors de l'assemblée Générale du 28 mars 2018 puis révisée par délibérations du 19 décembre 2018 et du 27 mars 2019 comme suit

Montant ajusté (révision 2) de l'Autorisation de Programme sur la période : 6 391 000 € HT

Opération budgétaire 114 (montants en €)						
<i>N° AP</i>	<i>Libellé AP</i>	<i>Montant AP ajusté</i>	<i>CP 2018 (mandatés)</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>	<i>TOTAL CP</i>
1/2018	<i>Unité de traitement des plastiques/bois/mousses</i>	6 391 000.	41 665.04	200 000 + 200 000 (avances prévisionnelles)	6 149 334.96	6 391 000* *

** (hors montant d l'avance prévisionnelle)

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes (hors avances prévisionnelles, montants identiques en dépenses et en recettes):

<i>Autofinancement et emprunt</i>	<u>6 391 000 €</u>
Montant total	6 391 000. €

Le Président précise que des demandes de subvention sont en cours d'instruction (ADEME et Région).

Le Président propose de réviser l'AP/CP afférente à ce projet et de la clôturer lors du vote du Compte Administratif 2019.

En effet, ce projet étant indissociable du projet de chaufferie Guingampaise, il y a lieu de sursoir à sa réalisation, le projet de chaufferie faisant apparaître un calendrier prévisionnel de mise en service au-delà de 2023, vu les procédures réglementaires d'une telle installation classée ICPE 2971 et sous réserve que la décision de réalisation soit prise par GPA dès à présent. Or, pour cette décision importante, les élus de GPA doivent

s'assurer de l'adhésion des industriels au projet et de leur implication dans une structure porteuse qui reste également à étudier.

Le Président rappelle que le SMITRED avait également lancé ce projet de centre de tri polyvalent bois-plastiques et mousse en vue de nouvelles valorisations matière pour éviter des surcoûts externes futurs aux adhérents pour le traitement des flux de plastiques dont la purge est devenue strictement indispensable pour assurer le bon fonctionnement de l'UVE, au vu de l'élévation du PCI des déchets à traiter. Aussi, le report du projet va conduire le SMITRED à externaliser le traitement de cette nouvelle filière "plastiques durs" auprès d'opérateurs privés dont les coûts annoncés seront bien plus importants.

En conséquence, le Président propose de réviser cette AP/CP afin de prendre en compte notamment la déclaration sans suite du process de tri et la désinscription de la prévision concernant le bâtiment dédié à cette opération.

Le Président indique également que cette AP/CP devra être clôturée lors du vote du compte administratif 2019 une fois que les résiliations des marchés en cours concernant l'assistance à maître d'ouvrage dont le titulaire est la société GIRUS, ainsi que la maîtrise d'œuvre du bâtiment confiée au cabinet Philippe PRIGENT ARCHITECTE seront effectives.

Il s'agit d'une opération globale (environ 200 000 € HT) incluant l'assistance technique à Maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre...

Montant ajusté de l'Autorisation de Programme sur la période : 200 000 € HT

Opération budgétaire 114 (montants en €)						
N° AP	Libellé AP	Montant AP ajusté	CP 2018 (mandatés)	CP 2019	CP 2020	TOTAL CP
1/2018	Unité de traitement des plastiques/bois/mousses	200 000	41 665.04	100 000	58 334.96	200 000

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes (hors avances prévisionnelles, montants identiques en dépenses et en recettes):

Autofinancement et emprunt	<u>200 000 €</u>
Montant total	200 000 €

Le Président propose de réviser comme précisé ci-dessus l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour ce projet.

Le Comité Syndical
Après en avoir DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'ajustement du montant de l'Autorisation de Programme à 200 000 € pour l'opération « unité de traitement des plastiques/bois/mousses » telle que définie ci-dessus.
- **D'APPROUVER** la modification des Crédits de Paiement pour l'opération « unité de traitement des plastiques/bois » telle que définie ci-dessus.
- **DE DECIDER** que les dépenses résultantes de cette autorisation de programme sont inscrites au Budget 2019 et suivants dans la limite du montant de l'autorisation de programme.
- **DE DECIDER** que les crédits de paiement pour cette opération non mandatés en année N, seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

XIV – ACTIONS DE PREVENTION ET DE REDUCTION A LA SOURCE 2020

Le Président demande à Mme Patricia LE GOAS, Vice-Présidente au SMITRED, de présenter les différentes actions de prévention et de réduction à la source pour l'année 2020.

Mme Patricia LE GOAS, Vice-Présidente au SMITRED commente les différentes actions qui seront réalisées au courant de l'année 2020.

-EDITIONS 2020

- Journal 2020
- Edition des documents de sensibilisation : consignes de tri, Stop Pub, Autocollants
- "erreurs de tri", Accroches bacs, Bd, livrets de coloriage, Guide compostage...
- Edition des publications communes spécifiques au Plan Local de Prévention : TZD

ACTIONS PREVENTION LIEES AU PLAN DE PREVENTION : TRAJECTOIRE ZERO DECHET

- Formation des élus
- Elaboration d'un guide des animations et des supports pédagogiques
- Mise en place d'ateliers sur le compostage
- Faire la promotion du réseau Répar'acteurs
- Elaboration d'une charte Eco-agents
- Développement de l'axe accompagnement des événements

ACTIONS 2020

- Estivales des R' 2020
- Opération "Sous les déchets, la plage"
- Nouveau site internet
- Mise en œuvre d'une nouvelle salle pédagogique sur le site de Pluzunet
- Acquisition de matériel pour le Kit festival : bi-flux, panneaux, gobelets...

XV – QUESTIONS DIVERSES

Assemblée Générale : Le Président précise que compte tenu du calendrier électoral, la prochaine assemblée Générale du SMITRED se tiendra le mercredi 26 Février 2020.

M. Jean-Yves MENOUE, Président du SMITRED informe les membres présents qu'après 37 années passées en qualité d'élue, il a pris la décision de ne plus repartir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

Le Président

Jean-Yves MENOUE
Maire Honoraire de Ploubezre